

Avant-propos

La société se compose de modes d'être différents, et la vie se conjugue au pluriel...

Julia Kristeva, 2003, Lettre au Président de la République sur les citoyens en situation de handicap, à l'usage de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas.

Les situations de handicap sont une réalité pour 73 000 Martiniquaises et Martiniquais et l'argument du nombre interdit à lui seul d'en négliger l'importance. Le handicap se présente sous de multiples formes et n'a pas de définition unique. Il est à distinguer de la maladie ou de l'accident, qui peuvent être à l'origine du handicap, définitif ou passager.

Au travers de trois articles propres au territoire martiniquais, la Direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, l'Observatoire de la santé de la Martinique et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent pour une meilleure prise en compte des situations de handicap dans la population martiniquaise. Ce dossier s'est attaché à traiter les différentes approches des situations de handicap. Le handicap peut ainsi être abordé sous différents angles : reconnaissance administrative, restrictions d'activités ou limitations fonctionnelles, ressenti de handicap. L'intérêt de ces différentes analyses est qu'elles apportent des points de vue complémentaires et permettent de mettre en évidence la diversité des populations concernées.

Un tiers des personnes en situation de handicap est limité dans ses activités quotidiennes. Les femmes sont les plus concernées, en particulier parmi les personnes âgées. Les personnes en situation de handicap sont plus souvent confrontées à des difficultés quotidiennes que les autres, elles se perçoivent en moins bonne santé et renoncent plus souvent à des soins. Ces situations sont aggravées pour les personnes socialement moins favorisées.

Moins diplômées que le reste de la population, la situation professionnelle des personnes en situation de handicap est précaire et engendre une vie sociale plus restreinte que celle des valides. L'absence ou la rareté d'équipements adaptés accentuent dramatiquement les difficultés quotidiennes : l'inadaptation de l'environnement domiciliaire aggrave la perte d'autonomie et peut engendrer des problèmes d'hygiène et de sur-handicap.

La famille et l'entourage sont la première source d'aide des personnes en situation de handicap en Martinique. Parmi ces dernières, 42 % sont aidées, soit 30 900 personnes sur les 73 000 qui se trouvent en situation de handicap. L'aide revêt plusieurs formes : 74 % sont aidées par leur famille pour 55 % en France métropolitaine et l'aide familiale est l'un des principaux déterminants de la probabilité de bénéficier d'une aide professionnelle.

Face au vieillissement de la population et aux situations de handicap qu'il génère, apparaît l'approfondissement qu'il conviendra de mener : quelle est l'accessibilité aux principaux services publics et de la vie courante (boulangerie, médecin...)?

Le directeur interrégional de l'Insee
Antilles-Guyane

Didier Blaizeau